



Bernay



L'Éveil Normand du 6 mars 2024

523 mots

Fusion des écoles

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale regrettent un manque de concertation

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) du secteur de Bernay*, réunis le 27 février autour de Philippe Gallier, président départemental, ont examiné la situation des écoles des Fontaines et de Paul Bert. Une fusion entre les deux établissements se prépare, la mairie y est favorable (lire notre précédente édition). Le projet, contesté par des parents d'élèves, sera prochainement soumis au vote du conseil municipal.

Les DDEN, nommés par la DASEN (Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale), sont mandatés par l'État pour exercer une fonction officielle dont les attributions sont mentionnées dans le Code de l'Éducation.

Parmi celles-ci, les délégués communiquent aux inspecteurs de l'éducation nationale et à la municipalité tous les renseignements utiles qu'ils ont pu obtenir lors de leurs visites dans les écoles.

Ainsi, tout ce qui touche à la vie scolaire, aux locaux et autour de l'école entre dans leur champ d'observation. « **Investis d'un rôle de médiation, nous œuvrons dans l'intérêt exclusif des enfants accueillis dans l'école publique**, écrivent-ils dans leur communiqué. **Alors, ni de la part de l'Inspection académique ni de l'Inspection de l'Éducation nationale de Bernay, ni de la mairie, nous n'avons reçu d'invitations à participer à des réunions sur le sujet et encore moins destinataires d'informations.** »

« **Cela nous semble préjudiciable à la concertation nécessaire pour un tel projet, nous ferons part aux autorités concernées de notre mécontentement pour le non-respect des règles institutionnelles** », ajoutent-ils.

"Cela engagerait des coûts importants"

Sur le fond de ce dossier, ils tiennent à rappeler que les écoles maternelles sont des établissements à part entière et à caractère particulier. Les enfants scolarisés pour la première fois y découvrent la vie en collectivité et ses règles. « **Les conditions d'accueil et de travail sont donc dé-**

terminantes pour aider les jeunes à leur structuration sociale et c'est de quiétude et de protection dont ont besoin les enfants», estiment les DDEN du secteur de Bernay.

À ce niveau d'approche éducative, l'école des Fontaines répond parfaitement à la spécificité attendue de ce dispositif pédagogique, jugent-ils. **« Elle est bien adaptée et reste la seule école de centre-ville. Même si des améliorations matérielles doivent être envisagées pour offrir les meilleures conditions d'accueil et de respect dû aux enfants, le transfert de cette école maternelle dans les locaux de Paul Bert engagerait des coûts importants de mise en conformité des locaux et d'équipements en maternels pédagogiques et de personnel en nombre suffisant. »**

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale s'interrogent. **« Pourquoi précipiter une fusion qui mécontente les parents, inquiète la population, pour une hypothétique centralisation engendrant des travaux onéreux à Paul Bert ? »**

Les DDEN se disent déterminés à jouer pleinement notre rôle d'observateur de la qualité de l'accueil des enfants. Ils ont écrit à Jean-Yves Mary, inspecteur de l'Éducation nationale dans la circonscription de Bernay, avec copie du courrier à la DASEN, pour faire part de leur volonté d'être associés à la démarche. Et ils comptent bien être présents à la réunion organisée le 11 mars pour évoquer le changement de locaux.

A.B.



L'école des Fontaines accueille 45 enfants de maternelle cette année. Photo transmise par la mairie